



VALORISATION  
DES DÉCHETS DANS  
L'OUEST DE L'EURE

## Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

### DELIBERATION N°2023-073

L'an deux mille vingt-trois le 27 septembre, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

**Étaient présents : Titulaires :** BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DEFLUBE Fabienne, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, GENGE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOOREN Bernard, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Pouvoirs :** AUGER Michel donne son pouvoir à DELAPORTE Jean-Pierre et THIEBAULT Damien donne son pouvoir à PECOT Bertrand.

**Suppléants votants :** DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean), DUTILLOY Brigitte (suppléante de DUONG Isabelle), LEBOUCHER Alain (suppléant de BOUCHER Dominique), GIRARD Jocelyne (suppléante de ENOS Jacques) et HUNOST Sylvain (suppléant de LEBOCEY Véronique)

**Suppléant non-votant :**

**Étaient excusés :** AUBOURG Jean, AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BOUCHER Dominique, CHAUVIERE Noel, DONNET MOUSSEUX Aline, DUMESNIL Jean-François, ENOS Jacques, JEHANNE Éric, MERCIER Damien, STAB Anne, THIEBAULT Damien et VAN DUFFEL Christine.

**Absents :** BOURLON DE ROUVRE Emmanuel, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, DUVAL Vanessa, FINET Pascal, FONTAINE Alain, LEBOCEY Véronique, LEROUX Etienne, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MALCAVA Didier, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, PROVOST Jean Claude, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, VAGNER Marie-Lyne et VANHEULE Philippe.

**Assistaient à la réunion :** Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Gilles ALLEAUME – Responsable Système d'information, Dominique BOITEL – Responsable Communication et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires : .....26

Suppléants votants : .....5

Suppléant non-votant : .....0

Pouvoirs : .....2

Total votants : .....33

Présents : .....31

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 19 septembre 2023. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry

### DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11 permettant à l'organe délibérant de modifier le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent les actes relatifs au vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du Comité Syndical en date du 22 mars 2023, rendue exécutoire le 27 mars 2023 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal du SDOMODE pour l'année 2023, par chapitre en section de fonctionnement.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à procéder aux écritures suivantes pour régulariser la section de fonctionnement – dépenses - aux chapitres 011 et 012 :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général. 9 709 412 € inscrits → DM : - 40 000 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel. 8 910 000€ inscrits → DM : + 40 000

**Article 3 :** La présente modificative est sans impact sur le Budget Primitif.



VALORISATION  
DES DÉCHETS DANS  
L'OUEST DE L'EUROPE

## Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Fait et délibéré en séance le 05/10/2023 à 10h00, en 100 jours et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DE LA PORTE

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

